AGENCE FONDAP – BOURGEOIS immobilier
29 Place Napoléon Bonaparte BP 30074 - 77302 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 42 02 - agencefondap@orpi.com

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires TTC (dont TVA 20%), à compter du 09 septembre 2024

Prix de vente (Hors frais de notaires)		Honoraires (% du prix de vente)*
De 1 €	à 50 000 €	3 500€
De 50 001 €	à 100 000 €	7,5 %
De 100 001 €	à 200 000 €	6,5 %
De 200 001 €	à 300 000 €	5,5 %
De 300 001 €	à 500 000 €	5,0 %
De 500 001 €	à 1 000 000 €	4,5 %
De 1 000 001 €	Et plus	4,0 %

Les honoraires pour les terrains à bâtir sont de 5 000 € + 5% TTC du prix de vente

Estimation de valeur sans mise en vente : 120 € TTC pour les biens jusqu'à 4 pièces ou terrains,
240 € TTC pour les biens de plus de 4 pièces

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence qui détient le mandat initial.

**En pourcentage du prix de vente. En cas d'évolution du prix de vente et changement de tranche, le montant des honoraires sera recalculé mais le montant en euros ne pourra pas être supérieur à celui fixé au mandat.*

**Dans le cadre d'une succession, les honoraires pourront être mis à la charge de l'acquéreur à la demande de la succession ou de ses représentants.*